



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT**

Séance du 9 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf juillet à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM AYRAL - COLOMBIER - VERNHES - MME KAZIMIERCZAK - VALERO - MMES FRASSIN - RABOU - MM BARBERA - BAZART - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - LAROCHE - MAZARS C. - MAZARS E. - MONTAGNE - RAMUSCELLO - RICARD - VIALA B.

Mme AJCHENBAUM a donné pouvoir à Mme FRASSIN.

Mme ARMENGAUD a donné pouvoir à Mme RABOU.

M. DAGUZAN a donné pouvoir à M. BARDOU.

N° 2024/85

Objet : Marchés publics : Attribution du marché pour la réalisation d'une mission d'étude relative à l'élaboration/révision des schémas et zonages d'assainissement sur le territoire de la CCLPA

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2024/57 du Conseil Communautaire en date du 30 avril 2024, approuvant la constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'une procédure de consultation pour la réalisation d'une mission d'étude relative à l'élaboration/révision des schémas et zonages d'assainissement sur le territoire de la CCLPA,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Cuq, en date du 15 mai 2024, approuvant la constitution du groupement de commandes pour la réalisation d'une mission d'étude relative à l'élaboration/révision des schémas et zonages d'assainissement sur le territoire de la CCLPA,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Fiac, en date du 14 mai 2024, approuvant la constitution du groupement de commandes pour la réalisation d'une mission d'étude relative à l'élaboration/révision des schémas et zonages d'assainissement sur le territoire de la CCLPA,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Fréjeville, en date du 28 mai 2024, approuvant la constitution du groupement de commandes pour la réalisation d'une mission d'étude relative à l'élaboration/révision des schémas et zonages d'assainissement sur le territoire de la CCLPA,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Lautrec, en date du 27 mai 2024, approuvant la constitution du groupement de commandes pour la réalisation d'une mission d'étude relative à l'élaboration/révision des schémas et zonages d'assainissement sur le territoire de la CCLPA,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Montdragon, en date du 23 mai 2024, approuvant la constitution du groupement de commandes pour la réalisation d'une mission

d'étude relative à l'élaboration/révision des schémas et zonages d'assainissement de la CCLPA,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Puycalvel, en date du 29 mai 2024, approuvant la constitution du groupement de commandes pour la réalisation d'une mission d'étude relative à l'élaboration/révision des schémas et zonages d'assainissement sur le territoire de la CCLPA,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Teyssode, en date du 21 mai 2024, approuvant la constitution du groupement de commandes pour la réalisation d'une mission d'étude relative à l'élaboration/révision des schémas et zonages d'assainissement sur le territoire de la CCLPA,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Viterbe, en date du 16 mai 2024, approuvant la constitution du groupement de commandes pour la réalisation d'une mission d'étude relative à l'élaboration/révision des schémas et zonages d'assainissement sur le territoire de la CCLPA,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes signée par l'ensemble des membres, à savoir les communes de Cuq, Fiac, Fréjeville, Lautrec, Montdragon, Puycalvel, Teyssode et Viterbe et le Président de la CCLPA,

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'il a été convenu que la CCLPA coordonne un groupement de commandes dans le cadre de la passation d'une procédure de consultation pour la réalisation d'une mission d'étude relative à l'élaboration/révision des schémas et zonages d'assainissement sur le territoire de la CCLPA. Les communes adhérentes à ce groupement de commandes sont Cuq, Fiac, Fréjeville, Lautrec, Montdragon, Puycalvel, Teyssode et Viterbe.

Le groupement de commandes intervient dans la perspective du transfert de la compétence « assainissement » à la CCLPA au 1^{er} janvier 2026, afin d'anticiper les conséquences financières, techniques et juridiques d'un tel transfert.

C'est pourquoi il a été décidé de lancer un avis d'appel public à la concurrence, en date du 03 juin 2024, afin de réaliser cette mission d'étude relative à l'élaboration/révision des schémas et zonages d'assainissement dans le but de fournir aux communes adhérentes au groupement de commandes ainsi qu'à la CCLPA, une étude à jour.

La date de remise des offres était fixée au 24 juin 2024 à 12h30.

Le marché a été passé sous la forme d'un groupement de commandes et selon la procédure adaptée en application des articles R. 2123-1 à R2123-7, R2131-12 à R2131-13, R2181-2, R2331-5 du code de la commande publique. Cette consultation était ouverte aux équipes qui possédaient les compétences ci-après : compétence technique en assainissement, en matière d'organisation et de fonctionnement des collectivités territoriales.

Ce marché est un marché non alloti.

Le règlement de consultation prévoyait que le choix serait effectué en fonction de la valeur technique (60%) appréciée à l'aide du mémoire technique fourni et du prix (40%).

1 offre a été reçue pour cette étude.

Après examen du rapport d'analyses des offres, les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), réunis le 02 juillet 2024, proposent de retenir le bureau d'études ALTEREO domicilié 26, chemin de Fondeyre - 31200 TOULOUSE pour les montants suivants :

Communes	Tarifs HT	Tarifs TTC
Cuq	12 750 €	15 300 €
Fiac	25 000 €	30 000 €
Frejeville	7 800 €	9 360 €
Lautrec	31 400 €	37 680 €
Montdragon	16 600 €	19 920 €
Puycalvel	4 450 €	5 340 €
Teyssode	4 450 €	5 340 €
Viterbe	9 750 €	12 000 €
TOTAL	112 200 €	134 640 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- attribue le marché de la réalisation d'une mission d'étude relative à l'élaboration/révision des schémas et zonages d'assainissement sur le territoire de la CCLPA à la société ALTEREO, conformément aux éléments détaillés ci-dessus pour un montant total de 112 200 € HT,
- autorise Monsieur le Président à notifier le marché public de prestations intellectuelles relatif à la réalisation de la mission,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Dominique RAMUSCELLO